

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 11 (1938)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le développement des jardins scolaires en Allemagne

Le ministre des sciences de l'instruction et de l'éducation populaire du Reich a adressé, en date du 21 juin 1937, une circulaire à toutes les écoles primaires et moyennes pour le développement des jardins scolaires.

Nous publions quelques-unes de ces directives qui nous paraissent intéressantes aussi bien pour les jardins des écoles ménagères que pour ceux des écoles primaires.

- Le jardin scolaire doit être un modèle pour le jardin régional des maisons privées et des colons; dans les communes rurales, pour les jardins des paysans. Il doit s'adapter aux coutumes locales et régionales quant à son organisation et doit tenir compte des circonstances naturelles quant à sa mise en valeur.

- Le jardin scolaire ne doit en général pas avoir moins de 250 m<sup>2</sup> et pas beaucoup plus de 500 m<sup>2</sup>. Des terrains plus vastes rendent difficile aux enfants une vue d'ensemble. Il vaut mieux les partager en plusieurs jardins.

- La mise en valeur doit tenir compte des principes du jardinage et de l'agriculture, culture alternée systématique. Elle doit tendre à une exploitation maximum du sol par une avant-culture, une culture principale et une postculture, de même que par des cultures intermédiaires (culture successive de plusieurs légumes dans la même planche).

- De même que le jardin privé, qui ne tient pas à vendre ses produits mais qui sert à pourvoir le ménage, le jardin scolaire, organisé comme jardin potager, doit présenter autant de variété que possible en ce qui concerne les différents légumes et les espèces de fruits, en tenant compte des besoins des cultivateurs. Pour ce qui est du choix des fruits, un expert des centres régionaux de paysans doit être consulté. Les expériences agricoles de fertilisation du sol et de choix d'espèces à cultiver, ainsi que la culture d'arbres fruitiers, ne sont pas du domaine du jardin scolaire.

- Les enfants doivent faire de différentes manières la connaissance de la culture du sol et être initiés à la culture des légumes, des fruits et des fleurs, de façon à se faire une idée nette, en quittant l'école, de l'organisation et de la mise en valeur d'un jardin particulier.

- Comme le jardin scolaire a le caractère d'un jardin régional, la culture traditionnelle des belles variétés de fleurs paysannes à l'ancienne mode doit être encouragée, surtout dans les districts ruraux.

## Bibliographies

**L'Art ménager.** — Revue officielle du Salon des arts ménagers, Administration: Grand-Palais, avenue Alexandre III, Paris (VIII<sup>m</sup>e). Numéro de juin 1937.

Ce numéro publie un travail de M<sup>lle</sup> Paulette Bernège, sur un « Projet de création d'un Institut des sciences domestiques », en faveur duquel M. Ducos, vice-président de la chambre, a déposé une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à créer, à Paris, un Institut d'Université des sciences domestiques ».

M<sup>lle</sup> Bernège, particulièrement sensible au projet gouvernemental, étudie ce projet depuis une dizaine d'années. Depuis 1930 déjà, à la suite d'un voyage d'enquête aux Etats-Unis, M<sup>lle</sup> Bernège fondait, à Paris, l'Ecole du haut enseignement ménager, première et seule institution à Paris concevant

(Suite p. 170.)

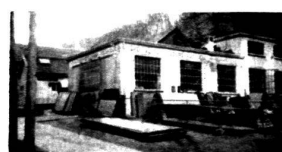
**RICHARD** frères

MAITRES FERBLANTIERS-COUVREURS

**Exécutent soigneusement  
tous travaux de toitures**

LAUSANNE Valentin, 58 Tél. 2 39 66  
App. 2 39 67

MORGES Rue de la Gare, 30 Tél. 7 27 93



CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SERRURERIE - APPAREILLAGE

**E. CANOVA**

LAUSANNE - Tél. 274 77 - 76

RÉSERVOIRS - CHAUFFAGE AU  
MAZOUT - Entretien, Dépannages

**PÉPINIÈRES**  
**BOCCARD FRÈRES**  
PETIT-SACONNEX GENÈVE  
Arbres fruitiers et d'ornement  
Conifères, rosiers, plantes grimpantes et vivaces  
PARCS, TENNIS, JARDINS, ELAGAGES  
Engrais et spécialités horticoles C.P.H.R.  
Téléphone 21.515 Catalogue franco

GYPSERIE • PEINTURE • DÉCORATION

**A. POLLA**  
**J. ALBERTINETTI succ.**

Ancienne-Douane, 1 - Tél. 2 82 87 - LAUSANNE - Maison fondée en 1835

**PAPIERS  
PEINTS**

TÉL. 4 28 23

9  
BOULEVARD  
GEORGES-FAVON

GENÈVE

**MAISON FORNASARI-ESQUIVILLON**